

TOULOUSE :

*LA TRISTE HISTOIRE DES
REFUGIES SYRIENS DU
HLM DE LA PLACE DES
FAONS
(IZARDS - TROIS COCUS)*

(Avril 2015 / Juin 2016)

L'histoire passe, vite et s'oublie très vite aussi. A moins qu'elle ne soit « réécrite » pour les besoins d'une cause...

Oublie et réécriture sont les deux « mamelles » d'un éternel recommencement des mêmes erreurs.

Aussi, dans une affaire que nous avons suivie, ressentons-nous le besoin de recueillir les textes que nous avons édités au fur et à mesure dans cette brochure. Sans rien y changer. Même si cela nous expose à d'assez nombreuses répétitions des faits.

Mais, pour qui veut se faire une opinion par lui-même, rien ne vaut les « textes bruts ».

Voici les nôtres.

Toulouse le 5 octobre 2016

NB : « Anarchosyndicalisme ! », dont nous republions les articles, est l'organe de la CNT-AIT (5 à 6 numéros par an)

CNT-AIT, 7 rue ST REMESY, 31000 TOULOUSE

Pour tout contact : contact@cntaittoulouse.lautre.net

Facebook :

<https://www.facebook.com/Cnt-Ait-Toulouse-186830011469841/>
et site : <http://www.cntaittoulouse.lautre.net/>

La CNT-AIT a réalisé un diaporama d'une vingtaine de minutes sur cette affaire. Il peut être présenté sur demande.

DU LAIT POUR LES ENFANTS SYRIENS RÉFUGIÉS À TOULOUSE

Août 2015 - Nous apprenons, bien tardivement, que des réfugiés Syriens se logeraient dans le quartier des Izards à Toulouse et qu'ils y survivraient péniblement. « Nous », à ce moment là, nous sommes dans notre camping militant, et c'est une copine qui apporte l'info. Elle l'a vue dans le journal local, La Dépêche.

Après discussion, nous décidons d'aller à leur recherche dès que possible. Le 17 août nous parvenons à rencontrer R, un Syrien connaissant le français ainsi que quelques autres. Ils sont 42 familles à vivre dans une HLM, vouée à la démolition. Ils sont originaires, pour la plupart, de Homs, une ville complètement détruite par les bombardements.

Ils nous racontent qu'au mois de juin, ils ont résisté à une tentative d'expulsion par des services rattachés ou proches de la mairie de Toulouse qui leur ont, au passage, coupé l'électricité. Maintenant, la nourriture vient à manquer. Quelque paquets de pâtes, voila leur maigres ressources, stockées dans leur local collectif. Et ils se trouvent seuls, bien seuls... les quelques aides qu'ils ont reçues ont été ponctuelles, leurs autres démarches n'ont pas abouti.

Le samedi suivant, R. vient au local préciser la situation et surtout les besoins, nous réfléchissons ensemble. N'étant pas « spécialistes » de l'humanitaire, nous nous tournons « naturellement » vers des grandes associations connues de tous. Des compagnons de la CNT-AIT appellent la Croix rouge, le Secours catholique... sans grand succès. Le Secours populaire nous demande de leur faire une liste des familles. On n'a pas encore tenté les restos du cœur. Le 24 août, nous y accompagnons 3 Syriens. Après avoir inspecté leurs papiers en long, en large et en travers, on leur répond tout bonnement qu'on ne peut rien pour eux, qu'ils ne sont pas inscrits, qu'ils ne dépendent pas de leur secteur,... Finalement, ils proposent un maigre colis d'urgence à chacun des 3 présents seulement, donc rien pour leurs enfants et conjoints restés à la maison et ce malgré notre insistance.

Nous comprenons que ni les institutions associatives ni les services sociaux de l'Etat ne vont se bouger. Et nous, moralement, nous ne pouvons pas rester sans rien faire. Nos moyens humains et matériels ne nous permettent pas de

faire tout ce qu'il faudrait. Nous décidons de centrer notre aide sur les enfants. Le 29 août, nous leur apportons une centaine de litres de lait et nous lançons une campagne avec le communiqué suivant :

« Une quarantaine de familles de réfugiés Syriens sont arrivées à Toulouse. Elles se sont logées dans le quartier des Izards dans des HLM désaffectés, voués à la démolition. Il y a actuellement une soixantaine d'enfants et 6 bébés qui vivent là dans la plus grande précarité. Cette situation est la conséquence d'une crise humanitaire mondiale dont ces familles sont les premières victimes. A notre très modeste niveau, face à l'incurie des pouvoirs publics et à la mollesse des structures sociales (qui ont distribué quelques paquets de pâtes à ce jour), nous anarchosindicalistes, avons commencé à organiser une solidarité concrète. La première urgence est alimentaire. Les enfants sont les premières victimes de la situation. C'est pourquoi nous avons commencé l'opération : « Du lait pour les enfants Syriens réfugiés à Toulouse ». Tous ceux qui veulent s'associer à cette démarche sont les bienvenus. »

Le 31 août, nous allons au Secours populaire avec la fameuse liste demandée (les familles étant d'accord), on nous affirme déjà les connaître, pour leur avoir fourni des bouteilles d'eau et des couvertures au mois de juin.

De notre côté, les collectes commencent, la solidarité directe est là et ce sont des amis, bien sûr, mais aussi et surtout des gens ordinaires, des « vrais gens » (comme disent les « politiques ») qui répondent à cet appel en apportant leurs dons.

Les 4, 5 et 6 septembre, nous livrons ce que nous avons collecté. Beaucoup de personnes leur apportent également directement des denrées alimentaires, des vêtements, des jouets et autres.

D'autres collectes suivront les 8 et 9 septembre, dont une à la Fac du Mirail. Le soir même, nous ramenons une camionnette pleine de denrées alimentaires. Nous apprenons à notre arrivée, que le Secours populaire a finalement livré, pour la première fois, pas moins de 2,5 tonnes de nourriture aux familles. Bravo et tant mieux.

En discutant avec les Syriens, nous apprenons que certaines familles ont reçu des avis d'expulsion, mais que ne sachant pas lire le français, elles avaient pensé que l'huissier, avec son caractère « officiel », était venu pour les aider...

Cynisme des politiciens, les premiers avis d'expulsion tombent le 3 septembre, le jour même où la photo du petit Aylan faisait le tour du monde et touchait le cœur de millions de gens. Manifestement, à Toulouse, les responsables politiques n'ont pas la même sensibilité que le reste de la planète...

Début, alors, d'une bataille juridique, premier appel à la mobilisation pour

défendre le droit de ces familles à vivre dignement dans l'immeuble qu'elles habitent jusqu'à ce que les institutions leur trouvent mieux. Premier procès le 11. Leur avocate, réussit à obtenir un report au 09 octobre. D'autres procès sont prévus le 18 et le 25 septembre pour d'autres familles. D'autres avis d'expulsion sont annoncés pour les autres... Après avoir fui la guerre, traversé les frontières au péril de leur vie et trouvé enfin un peu de répit dans cet immeuble désaffecté, voilà que les pouvoirs publics s'acharnent à les menacer d'expulsion, à vouloir les jeter à la rue. Cette menace ne peut plus durer. Nous interpellons, par courriel, F. BIASOTTO adjoint au maire et président d'Habitat Toulouse (propriétaire de l'immeuble) le 10 sept. en ce sens. Nous demandons une annulation de ces procédures d'expulsion honteuses et inhumaines (comme pour toutes les expulsions locatives d'ailleurs). Nous ne lâcherons pas. Nous savons que beaucoup, vraiment beaucoup de personnes, à Toulouse, s'indignent de cette menace.

Avec la nourriture et le logement, la « chaleur humaine » est capitale. Ce samedi 12 sept., nous avons organisé un goûter solidaire pour et avec les enfants Syriens. Une occasion de rencontrer les réfugiés, d'échanger avec eux pour tous ceux, nombreux, qui ont répondu présents, en participant à l'organisation, en apportant des gâteaux maison, des denrées alimentaires, des vêtements, des livres sur lesquels se sont jetés les enfants, ou tout simplement en passant un moment « ensemble ». Toutes et tous nous avons eu un bel après-midi, certains ont fait part de leur envie de s'investir dans le soutien en passant régulièrement sur le lieu, en donnant des cours d'alphabétisation et de français, d'autres réfléchissent à comment accueillir de futurs réfugiés. Nous avons abordé collectivement le problème des expulsions et l'importance de rester mobilisés, solidaires et vigilants à ce sujet.

Il reste beaucoup à faire, toujours sur le plan alimentaire, toujours sur le plan du logement, mais aussi pour la scolarisation des enfants (les inscriptions en primaire devraient être finalisées ce lundi mais nous n'avons pas à ce jour connaissance d'avancées concernant les collèges) sans parler des « papiers » pour lesquels des démarches sont en cours dans la jungle administrative !

La campagne de solidarité continue donc et continuera tant quelle sera nécessaire.....



Pour prendre contact et participer à la campagne courriel : dulaitpourlesenfantsyriens@hotmail.com Pour être informé au jour le jour : Facebook cnt-ait Toulouse (points de collecte, concerts de soutien...).

PENDANT LA MINUTE DE SILENCE LA DESTRUCTION DE HLM SE POURSUIT

Enfin, dans ce titre nous exagérons un peu, ça n'a pas été exactement « pendant ».

Ça été un peu avant, et « ça » promet de se poursuivre après si l'on n'y fait rien. Oui, la destruction du bâtiment dans lequel logent des familles syriennes réfugiées à Toulouse a commencé avant la minute de silence du 16 novembre et Habitat-Toulouse, propriétaire des murs, entend manifestement la poursuivre après.

Regardez la photo.



Ces femmes et hommes syriens, beaucoup d'âge mur, certains très âgés, ont tenu à manifester leur rejet total des attentats de Paris et leur soutien à toutes les victimes, le 16 novembre à midi, avec une minute de silence, en compagnie de leurs deux avocats. Il y a là beaucoup de courage (ils s'exposent à des représailles). Il y a là beaucoup de dignité.

Maintenant regardez, au-dessus des têtes. Regardez le bâtiment. Il y a trois

grands trous béants au côté gauche. Ce sont deux fenêtres et une porte fenêtre qui ont été arrachées pour, avec d'autres destructions, rendre l'appartement inhabitable. Par qui ? Pourquoi ?

Par qui ? Mais par Habitat-Toulouse, le bailleur supposé social.

Pourquoi ? Parce qu'une famille, défendue par un autre avocat, ayant accepté de partir en CADA (centre « d'accueil » officiel de demandeurs d'asile), l'appartement s'est trouvé momentanément libre (il y pourtant tant de gens qui dorment à la rue !) et qu'Habitat a sauté sur l'occasion pour le détruire.

Enlever des portes et des fenêtres dans un appartement, c'est, en plein hiver, fragiliser tous ceux qui sont autour au point de vue chauffage. Mais ça, le logeur supposé social s'en moque. Faire des trous dans la façade d'un immeuble, dans un quartier sensible, ça ne peut que contribuer au sentiment d'insécurité. Mais ça aussi, ou Habitat s'en moque, ou ça fait partie de sa stratégie. Il n'y a pas si longtemps, la Mairie (Moudenc) et Habitat (Biasotto, adjoint de Moudenc) dénonçaient le soi-disant mauvais état du bâtiment, ce dont ils voulaient tirer argument pour en chasser les occupants (voir l'encadré). Loin de l'améliorer, ce qui était facile (ce que les Syriens ont fait eux-mêmes d'ailleurs), c'est la voie de la dégradation que les deux compères ont choisi. Et pour que leur dégradation volontaire ne soit pas réparée, pour que l'appartement ne soit pas remis en état, Habitat paye jour et nuit des vigiles pour surveiller le début de ruine qu'il a ainsi créé

Il n'y a là ni le moindre courage ni la moindre dignité.

Ni beaucoup de franchise : rappelons qu'Habitat Toulouse avait lancé en référé (c'est-à-dire de toute urgence) une procédure d'expulsion à l'encontre des réfugiés Syriens. Ce procès honteux avait été finalement fixé au 6 novembre, au Tribunal d'instance. Il a été reporté séance tenante au 8 janvier 2016... à la demande d'Habitat Toulouse ! Manifestement, les arguments juridiques soulevés par les deux défenseurs de l'ensemble des familles syriennes menacées (Maitres Caséro et Avenas) donnent du fil à retordre à Habitat, qui trouve tout d'un coup que l'expulsion, en réalité, n'est pas si urgente que ça.

Pendant ce temps, pendant que certains s'acharnent à détruire, la solidarité continue. Chacun, de près ou de loin, d'une façon ou d'une autre, peut y participer. Vous pouvez suivre l'actualité sur le facebook [cnt ait toulouse](#).



FOLIE DESTRUCTRICE

Imaginez. Imaginez, qu'un jour, un individu vous raconte qu'il a trouvé quelques rats et quelques prises électriques défailtantes dans sa villa, et qu'à cause de ça, il l'a faite détruire à la pelleteuse. Vous conclurez immédiatement que vous avez affaire soit à un gros mytho soit à un grave cinglé.

Et pourtant. Pourtant, c'est parce que dans tel immeuble il y avait des blattes et que dans tel autre des prises électriques étaient esquintées que nos politiciens nous expliquent qu'ils ont envoyé des pelleteuses détruire plus d'un millier d'appartements HLM rien qu'à Toulouse. L'immeuble des Izards, habité maintenant par des familles de réfugiés Syriens était du prochain lot de ces HLM promis à la casse. Il a été réhabilité par ses nouveaux habitants. La vie s'y organise. Les enfants sont scolarisés. Des cours de français pour les adultes vont avoir lieu... qu'à cela ne tienne, le pouvoir a inventé un nouveau truc démentiel. Imaginez-vous qu'il veut les reloger... à 500 km d'ici (c'est du moins ce qui a été proposé à une famille cette semaine)*1.

Petite note de dinguerie supplémentaire, alors qu'il veut expédier les Syriens de Toulouse dans le nord du pays, l'Etat fait venir des réfugiés du nord du pays... à Toulouse. Et comme rien n'est trop grotesque, il a loué pour cela, à l'année, un jet privé (coût : 1,5 millions d'euros pour l'année).

Bafouer l'Humanité en insultant la Raison voilà la performance actuelle de l'Etat-Casseur qui verse des larmes de crocodile sur les catastrophes dont il est le premier responsable.



_1.- Quand cet article a été publié sous le titre « L'Etat c'est la cata » dans « Un autre futur », le gratuit de la CNT AIT de Toulouse (début nov. 2015), Habitat n'avait pas commencé la destruction du HLM des Izards.

La DESTRUCTION des logements, ou comment CONSTRUIRE la « crise migratoire »

Depuis le mois de décembre l'intensité de la lutte pour la défense du logement des familles de réfugiés syriens est montée de plusieurs crans*1. Face à notre demande de réquisition de la barre d'immeuble des Izards, où ils se sont auto-logés, le bailleur Habitat Toulouse, toujours dans son refus de faire la moindre concession d'ordre humanitaire, a choisi de commencer à mettre en œuvre une scandaleuse politique de terre brûlée.

Alors même que de leur propre aveu il y a pénurie de logements sociaux, les responsables de cet organisme supposé social ont organisé la destruction systématique d'appartements, mettant de facto à la rue femmes, enfants et vieillards. Les journées du 13 et 14 décembre nous ont clairement montré de quoi le Pouvoir était capable.

Ces jours là, l'affaire était pourtant simple. Une petite communauté de religieuses, locataire en règle d'un appartement en parfait état (et même coquet), déménageait. Une famille de réfugiés syriens (avec un enfant handicapé) souhaitait prendre place dans les lieux ainsi libérés. Le 13 décembre tout cela avait été discuté avec les habitants de la barre. L'arrivée d'un « représentant » du DAL, très sûr de lui, prêt à prendre en main la direction des opérations, affirmant tout connaître du dossier alors qu'il n'en était rien (Ex. : il pensait que les religieuses étaient expulsées...), et promettant qu'il allait revenir le lendemain avec ses forces, son « réseau » (au moins une dizaine de personnes selon ses dires)... aurait du nous mettre la puce à l'oreille.

Au jour dit, le 14, non seulement personne n'est venu en renfort mais curieusement les réfugiés ne se sont pas sortis de leurs appartements. Face à un dispositif d'envergure constitué de représentants de Habitat Toulouse, de démolisseurs professionnels, de vigiles postés en permanence jour et nuit sur le

seuil de l'appartement en question, les compagnons de la CNT-AIT qui avaient pu se déplacer se sont retrouvés bien seuls et impuissants. Habitat Toulouse avait été parfaitement informé de nos projets, et face à sa détermination de tout casser, l'absence de mobilisation a transformé cette journée qui aurait pu constituer une petite victoire de plus en une défaite lourde de conséquences. L'appartement a été immédiatement cassé au lieu d'être occupé. Effet psychologique garanti. Par la suite ce sont carrément des pavillons entiers qui ont été rasés dans la cité.

Tout ceci me pose des questions, que signifie ici l'absence totale des associations ? Pourquoi si peu de solidarité parmi les réfugiés ce jour là ? Pour y répondre, je ferai un aller-retour avec le contexte national.

Un mouvement de population est une chose sérieuse qui peut se passer au mieux si deux conditions sont réunies : la décence de l'accueil d'abord et la qualité du dialogue ensuite. Je parlerai clair, le dialogue, dans le contexte actuel, c'est aussi mener au mieux sur ce terrain la bataille idéologique contre les islamistes. Or rien n'est fait au mieux, tout est fait au pire, pour que cela se passe le plus mal possible. L'exemple de Calais le montre. Cette situation inhumaine est entretenue, depuis des années, par l'Etat de la sixième puissance économique mondiale. Le mot « jungle » est significatif. La « loi de la jungle » est régulièrement invoquée, depuis Hobbes et sa reprise de l'adage latin « L'homme est un loup pour l'homme », pour justifier les forfaits du capitalisme. La volonté politique de casser les logements sociaux aux Izards n'est que l'écho de la volonté politique générale de créer et maintenir une jungle à Calais.

Observons, dans ce mouvement, l'action des associations, elle se fait à deux niveaux, le premier est celui de celles qui s'investissent dans la logistique (donner à manger, aider à se loger, aider dans les différentes démarches,..) c'est le niveau de la solidarité directe, celui que nous encourageons. Le deuxième niveau est celui de militants associatifs qui sont en fait des militants d'organisations politiques (ou leurs « compagnons de route »). Ils veulent « représenter ». C'est pour quoi, ils organisent des manifestations, ils parlent aux médias, mais aussi, ils dirigent les stratégies en fonctions de leurs intérêts, quitte à noyer le poisson, à dissuader de participer à telle ou telle initiative concrète. Derrière leur agitation spectaculaire, qui profite bien peu aux réfugiés, il y a surtout une course aux subsides et aux places avec, comme corolaire, la reprise du discours dominant qui consiste à essentialiser le « migrant ».

Or, nous n'avons pas affaire à un « migrant-moyen » mais à des êtres humains

bien différents, aux trajectoires parfois opposées. Pourtant cette réduction est largement admise et sa conséquence est de clore systématiquement toute possibilité du dialogue nécessaire, ne serait que sur « qui », « pourquoi » et « comment » on soutien les personnes réfugiées.

La construction de la « crise migratoire » marche donc sur deux pattes, une pénurie matérielle voulue et organisée par l'Etat et ses affidés et une notion réductrice de « migrant » entretenue par le discours dominant. Alors il n'y a donc rien d'étonnant, quand on dénonce concrètement ce scandale, à ce que le premier nous donne des coups et que les propagateurs du second nous fassent des crocs en jambe.



_1.- Voir nos numéros antérieurs.



Notre photo : un des appartements, en parfait état, détruit par Habitat Toulouse.

La logique de l'Etat

POURQUOI FAIRE SIMPLE, BON MARCHÉ & STABLE QUAND ON PEUT FAIRE COMPLIQUÉ, CHER ET PRÉCAIRE ?

Ce mercredi 25 mai 2016, 121 Syriens ont été expulsés de l'immeuble place des Faons, quartier des Isards, dans lequel ils vivaient depuis plus d'un an. 170 Syriens, dont certains bébés nés ici, avaient été recensés un mois auparavant par des associations qui collaborent avec la préfecture. Une cinquantaine de personnes auraient donc disparu de la circulation.

Depuis des mois nous avons bien vu que des manigances se tramaient autour de ces réfugiés, enrobées dans un affichage mielleux de « bonnes volontés ».

Mais reprenons chronologiquement.

A la suite d'un article dans la presse locale, nous apprenons, en août 2015, que des réfugiés Syriens se sont auto-logés depuis mars/avril dans un HLM promis à la destruction du quartier des Isards (Toulouse) et qu'ils y survivent dans des conditions misérables. En particulier, leurs besoins alimentaires ne sont pas couverts. Nous nous mettons à leur recherche et, rapidement, nous avons plusieurs échanges avec eux (dont un dans notre local afin qu'ils comprennent au mieux qui nous sommes). Nous décidons de leur apporter notre soutien, à la fois en tant qu'humains mais aussi pour poser un acte politique. C'est une façon, « dans les faits », de protester contre les massacres qui se perpétuent en Syrie, contre les noyades de milliers d'Africains en Méditerranée, contre les camps de la honte qui se multiplient en Europe, c'est une façon de dénoncer l'incurie criminelle des Etats dits démocratiques. Il n'y a aucun « libertaire », « anarchiste » ou quoi que ce soit de semblable dans ce groupe de Syriens musulmans pratiquants – et il nous semble que ce n'est pas de si tôt qu'il y en aura... – aussi décidons-nous d'agir dans une relative discrétion, de façon à ce qu'ils ne soient pas « étiquetés » sous notre label, ce qui donnerait une image fautive de la situation et pourrait leur être nuisible.

Pour commencer, nous faisons le tour des associations type Croix-Rouge, Se-

cours Populaire, Secours Catholique, Restos du cœur... échec. Comprenant que les institutions et les grandes associations ne vont pas se bouger comme ça, fin août nous lançons la campagne « *Du lait pour les enfants Syriens* ». Le succès dépasse nos espérances. Il y a un courant de sympathie dans la population qui permet d'assurer des livraisons soutenues de colis alimentaires. Notre campagne a un deuxième effet (que nous avons bien escompté) : les associations institutionnelles, en particulier le Secours populaire, commencent à intervenir et c'est fort heureux. Comme nous l'avions dit au président de l'une d'entre elles : « *Vous ne pouvez pas faire moins qu'une petite organisation d'anarchosindicalistes* ».

Pendant que l'alimentaire se règle, nous apprenons dans la foulée qu'il y a des procédures d'expulsion en cours. Nous commençons à organiser la défense juridique, le premier procès étant prévu le 11 septembre. Nous sommes sans grand espoir sur ce type de défense, mais nous évaluons que, pour diverses raisons, les Syriens seront ainsi tranquilles si nous arrivons à jouer la montre tout en maintenant les positions acquises. Nous missionnons donc deux avocats rompus aux procédures. Et là, surprise, nous voyons le DAL arriver. Leur avocat a une paire de dossiers tout au plus, les deux avocats mobilisés par la CNT-AIT tous les autres dossiers. Mais le DAL occupera la scène médiatique. Il parlera dans les médias « *d'insalubrité* » de relogement et de CADA (Centre d'accueil des demandeurs d'asile)... C'est le discours du bailleur (qui met en avant une prétendue insalubrité) et de la préfecture (qui n'a d'yeux que pour les CADA). L'avocat du DAL fera même entrer la préfecture dans le procès en citant l'Etat à comparaître, alors que personne d'autre ne le demande, puisque, juridiquement parlant, il s'agit d'un conflit privé entre les HLM et des particuliers. Bref, c'est tout l'inverse de notre discours : nous sommes en mesure de démontrer, en les faisant visiter et en nous appuyant même sur le gros rapport technique concernant l'électricité établi par le bailleur, que la plupart des appartements sont sains et que de modestes modifications électriques mettraient en conformité les autres. Nous voyons la position du DAL comme une sorte de « *préparation du terrain* ». De plus, nous constatons que, dans des manifestations type « *Réfugiés, welcome* », des Syriens des Isards, seront promenés, enfants et adultes, estampillés de l'autocollant du DAL... alors que nous savons combien les enjeux des différentes associations leur sont peu compréhensibles. Enfin, des rencontres avec les futurs expulseurs seront organisées... Tout est bon pour se donner de l'importance et noyer le poisson.

Mi-décembre se produit un événement clef : un appartement en parfait état va être libéré par une petite communauté religieuse. Nous avions vu précédemment que dès qu'un appartement était libéré par les locataires et qu'Habitat (la société HLM) le savait, il était aussitôt détruit à coup de masse par les HLM en question

(afin d'empêcher les Syriens de passer à une nouvelle famille l'appartement libéré). Pas difficile de prévoir le sort réservé au nouvel appartement libéré. Problème : bien que tout le monde en ait été conscient, que nous ayons prévenu de cette manœuvre, bien que des militants du DAL, des Syriens et d'autres se soient engagés verbalement à venir ; il n'y eut ce jour là sur place que des militants CNT-AIT, et pas assez en nombre pour infléchir pacifiquement le processus. Les Syriens eux-mêmes sont restés confinés dans leurs appartements, comme s'ils avaient subi quelque « amicale pression » ou quelques conseils « judicieux ». Pour nous, cet événement est le point d'inflexion de la lutte et nous comprenons que la « bataille » pour conserver ce logement collectif est perdue à court terme.

Pour mémoire, en septembre, nous avons aidé les Syriens à demander eux-mêmes la scolarisation de leurs enfants. Ce qui sera obtenu, avec quelques jours de retard sur la rentrée. Mi-novembre, les réfugiés des Isards ont manifesté publiquement leur solidarité avec les victimes des attentats de Paris. Nous avons organisé, à leur demande et avec eux, ce moment de solidarité. Fidèles à notre ligne de conduite, même si nous étions seuls avec eux ce jour-là, il n'y a ni bannière de la CNT-AIT, ni autocollants, ni militants sur la photo de l'événement, photo qui a énormément circulé sur le net et même dans les médias du fait qu'il s'est agi d'une des rarissimes manifestations de ce type en France. Seule concession : à la demande des réfugiés, les deux avocats missionnés par la CNT-AIT figurent sur le cliché. Ce sont les deux seuls non-Syriens.

Toujours en novembre 2015, nous lançons l'idée d'organiser des cours de langue française. Nous proposons aux bénévoles en contact avec nous (à la suite de la campagne « Du lait... » et de la défense du logement) de s'auto-organiser. C'est ce qu'ils font en constituant le groupe Rémisol (Réfugiés & migrants, solidarité). Problème : Rémisol ne trouve aucun local à proximité. Et là, nous voyons surgir CCPS - APE-SAR (Approche pluridisciplinaire ethno-psychologique des solliciteurs –sic–, d'asile, réfugiés et migrants). « Miracle », cette association dispose d'un local spacieux à quelques dizaines de mètres à peine du HLM des Syriens ; deuxième « miracle » elle se propose d'organiser des cours et, tant qu'à faire, se proclame coordinatrice des initiatives. Nous trouvons pour le moins curieux que des « spécialistes » de la demande d'asile, des réfugiés et migrants mettent plus d'un semestre à se rendre compte qu'ils en ont un groupe bien fourni sous leurs fenêtres... mais passons. Nous y organisons nos cours. Et, pendant que nous sommes les seuls à produire des documents spécifiques, bilingues, à raison d'une fiche par semaine, nous constatons dans les locaux des choses qui nous heurtent (comme des cours fermés aux femmes,...) et pas mal de confusion sur les objectifs.

Mais revenons à l'expulsion du bâtiment.

En s'auto-logeant dans un immeuble largement désaffecté, ces réfugiés avaient trouvé une solution qui leur convenait largement. Jamais nous ne les avons entendus demander un relogement quelconque. En conséquence, pour la CNT-AIT, la ligne politique était simple et claire : maintien dans les lieux. Il fallait tout faire pour que cette solution perdure et s'inscrive dans la durée jusqu'à ce qu'une solution définitive soit trouvée et éviter ainsi la succession de mesures précaires qui vient de commencer. Dans le contexte international actuel, une mobilisation soutenue sur cet objectif pouvait maintenir l'acquis. Après tout, s'ils avaient tenu une bonne année, il était possible de tenir d'avantage... Et quant à la « loi » qu'on nous avance comme justificatif, ... on voit tant d'exceptions. D'ailleurs, la mobilisation de septembre autour d'eux avait conduit la préfecture elle-même à faire quelques entorses au règlement...

Ajoutons que cette solution était très peu coûteuse pour la collectivité : les appartements étaient vides et destinés à le rester. Depuis plusieurs mois ou années ils ne rapportaient rien aux HLM. L'occupation n'entraînait donc aucune « perte » supplémentaire pour le bailleur et ne coûtait rien à l'Etat. Le lieu était très pratique : de grandes familles à la méditerranéenne pouvaient s'y loger, facilitant la survie des uns et des autres. Il était autogéré : des familles arrivaient et quelques une sont parties librement pour rejoindre ailleurs d'autres personnes de leur famille ou tout simplement pour poursuivre leur route vers l'Allemagne. Il offrait des possibilités de stabilité à des gens qui en ont un besoin indispensable pour se reconstruire après avoir été en marche pendant des années. L'environnement était plutôt favorable (multiples possibilités de scolarisation, métro à proximité...).

Bon marché, pratique, autogéré... cela ne pouvait pas, bien sûr, convenir à l'administration. Ni à certaines associations. Aussi avons-nous vu rapidement fleurir diverses prises de position, telles que « NON à l'expulsion et OUI à un relogement en foyer d'accueil en familles à Toulouse ... [faite] au nom de bénévoles citoyens et d'associations autour du réseau APESAR », ou « Nous militons avant tout pour que les Syriens des Isards soient relogés rapidement dans des conditions décentes et idéalement dans la région. Nous avons lancé une lettre ouverte pour interpeller le Ministère du Logement et la préfecture de Haute-Garonne. Si cela n'aboutit pas, nous lancerons des actions concrètes explique la ligue des droits de l'homme (LDH) », sans compter la position du DAL... Mais pourquoi une telle obstination à vouloir demander un « relogement » pour des gens qui ne le demandent pas et s'estiment bien mieux logés que les centaines de SDF et de personnes vivant dans les taudis ? Notre réponse : pour noyer la ligne claire « Maintien dans les lieux » dans la confusion de celle d'un « Relogement digne », mot d'ordre qui sous-entend d'abord une « Expulsion proprement organisée ».

Cerise sur le gâteau, il y a eu un recensement fait, sur mission de la préfecture,

par une autre association, France Horizon. D'autres associations sont apparues, la plupart fort ponctuellement.

Le 25 mai, jour de l'expulsion, un court reportage de FR3, fort intéressant à plusieurs points de vue (par exemple, parce qu'il montre le bon état des appartements) dévoile à ceux qui ne l'auraient pas compris le pot aux roses . On y apprend que, depuis plusieurs mois, l'administration prépare l'expulsion et, selon les propres termes de la préfecture : « Nous avons essayé de tout dissiper notamment par le travail des associations, nous avons tout fait pour que la tension soit minimale ». Vous avez bien lu, l'expulsion a été préparée par « le travail » de certaines associations. On s'en doutait un peu...

La CNT-AIT quant à elle, pendant toute la durée du séjour aux Isards des Réfugiés Syriens, n'a comptabilisé personne, n'a dressé aucune liste nominative (la solidarité concrète s'est parfaitement bien passé de tout ça) et, surtout, elle n'a rien « dissipé » du tout.

Ce mercredi 25 mai, c'est donc un nouveau drame qu'ont vécu les Syriens, prévenus la veille ou l'avant-veille qu'ils allaient être délogés, obligés de faire leurs cartons en vitesse. Ils seront conduits dans un gymnase pour être à nouveau recensés (une obsession). D'après les fameuses « associations », 91 personnes ont été réparties en CADA au moins sur trois lieux différents, deux à Toulouse (La Vache et les Pradettes, ce dernier quartier à l'opposé des Isards) un à Cahors, une trentaine d'autres personnes dans deux hôtels. Et d'autres encore par-ci par-là. Par exemple, une famille sans moyen de transport a été « dignement » relogée dans un village à une trentaine de km au sud-est de Toulouse, alors que ses enfants sont scolarisés dans la banlieue nord de la ville. Mais, ceux qui nous bassinent avec « la loi », « l'intégration » vont-ils se soucier du fait que l'année scolaire et l'intégration de quelques écoliers soient ainsi cassées ?

LES FAMILLES DE REFUGIES SYRIENS GAGNENT EN APPEL CONTRE HABITAT- TOULOUSE

Habitat- Toulouse, organisme « social » de HLM, a perdu son procès contre les familles de réfugiés syriens. En première instance le tribunal avait ordonné l'expulsion des familles syriennes et les avait condamnés a payer des sommes faramineuses (au titre de la location de ce que Habitat déclarait être des logements « insalubres » !) . La CNT-AIT avait alors conseillé aux familles de faire appel de cette décision, celles qui nous ont fait confiance l'ont fait et ont gagné.

Ce 5 Juillet grâce a un remarquable travail juridique de la défense la Cour d'Appel a infirmé le jugement de première instance " en toutes ses dispositions ". Elle condamne de plus Habitat " aux dépens des deux instances" démontrant ainsi ce que nombre d'associations et d'institutions avaient nié . A savoir que les circonstances humanitaires exigeaient que ces femmes, enfants , vieillards puissent rester sur place ensemble pour se retrouver et s'intégrer au mieux dans notre ville .

En droit, l'expulsion des réfugiés s'est avérée infondée et ils auraient du pouvoir rester dans les lieux sans une trompeuse opération de " déménagement" (qui n'a jamais été une expulsion au sens juridique du terme) réalisée avant même que la décision de la cour d'Appel ne soit connue . Ceux qui ont participé a l'organisation de ce " déménagement " portent donc une lourde responsabilité morale : Ils ont contribué a aggraver la précarité de familles , pour certaines relogées en chambres d'hôtels (dont elles ont déjà dû changer plusieurs fois) , pour d'autres éloignées de Toulouse , et le poids d'une nouvelle déscolarisation des enfants qui n'ont pas tous pu finir leur année scolaire .

Ajoutons encore un fois que contrairement a des rumeurs sciemment colportées que l'immeuble où vivaient ces familles n'était pas « insalubre ». En témoignent les quelques images prises par FR3 , les photos d'appartements que nous avons prises, le dossier technique remis par le bailleur à la justice , tout comme le fait qu'il y ait eu d'anciens locataires dans quelques appartements jusqu' à ces dernières semaines ...

PROJET DE CREATION D'UNE INITIATIVE LAIQUE DE SOUTIEN ET D'AIDE AUX REFUGIES SYRIENS

Quelques rappels :

- En avril/mai 2015, plusieurs familles de réfugiés syriens ont trouvé à s'auto-louer place des Faons (aux Trois Cocus).
- En août 2015, comme tout le monde, nous avons pu lire dans « La Dépêche » que ces réfugiés étaient dans un dénuement complet, manquant même d'aliments.

L'urgence étant alimentaire, fin août, après avoir sollicité en vain des associations spécialisées dans ce type d'aide, nous avons lancé l'initiative « Du lait pour les enfants syriens réfugiés à Toulouse ». Cette initiative a eu un réel succès dans la population toulousaine. Elle a permis de créer une dynamique très profitable aux réfugiés.

- Début septembre, après avoir pris connaissance des procédures d'expulsion, nous avons missionné deux avocats pour assurer la défense.
- En novembre, nous avons lancé l'idée de mettre en place des cours de français (sous le nom de RêMiSol - Réfugiés, migrants, solidarité – et nous avons assuré la rédaction de cours en fonction des besoins exprimés).

Quelques constats :

Petit à petit, diverses personnes et associations se sont greffées sur ces différentes initiatives, certaines de façon très positive, d'autres, consciemment ou pas, ont pris des positions « culturalistes » et, concomitamment, l'attitude de certains réfugiés a changé. Alors que cela n'avait pas été le cas (ou peu) dans les 5 ou 6 premiers mois nous avons pu observer des changements de comportement tels que : des insultes (« mécréant ») adressées à des personnes qui ont fait parti des premiers aidants parce qu'elles sont athées, des pressions sur des femmes venues aider pour qu'elles se couvrent (en particulier, critique des « bras nus », certaines aidantes se sont donc senties obligées de mettre des manches longues sans en avoir envie), l'instauration dans les cours de français d'un groupe clairement réservé aux hommes, des « rappels à l'ordre » lancés à l'encontre d'aidants qui buvaient avec la plus grande modération une bière sur la place des Faons lors d'une fête...

Disons le tout net : ces comportements sont inacceptables. Nous affirmons le droit d'être athée, le droit des femmes à ne pas se « couvrir » si elles n'en éprouvent pas le besoin, le droit des femmes à suivre exactement, et avec eux, les mêmes cours et formations que les hommes, enfin le droit de boire une bière pour tout celui qui le désire.

Par ailleurs nous avons entendu et vu sur le journal de FR3 du 25 mai 2016 la préfecture féliciter « les » association pour le travail de « dissipation » qu'elles ont fait pour régler, c'est-à-dire liquider, le logement des Syriens de la place des Faons.

Nous affirmons clairement que ce travail néfaste de « dissipation » s'est fait sans nous et qu'en aucune mesure nous n'entendons être associés à ce type de manigances.

Et maintenant ?

Le 25 mai, les Syriens ont été déménagés (et non pas expulsés, comme on nous l'a fait croire au départ), certains ont été logés en CADA (parfois très à distance de Toulouse), d'autres dans des hôtels plus ou moins miteux avec une très grande précarité (et de nombreuses déscolarisations), ils sont dispersés (alors que leur regroupement était une condition de leurs survie), bref leur situation, loin de s'être améliorée, a empiré.

Ce constat de débande morale et pratique a, parmi ses causes, l'absence d'affirmation des valeurs de notre action. Si la solidarité a été une des ces valeurs, il nous apparait que d'autres, comme l'honnêteté morale ont été bafouées et qu'une autre, fondamentale, a été sciemment « oubliée » : la laïcité.

C'est donc autour de ces valeurs de solidarité, d'honnêteté morale et de laïcité que nous appelons toutes les personnes interpellées par la situation à réagir et à se regrouper autour de ce que nous souhaitons faire naître : une Initiative laïque de soutien et d'aide aux réfugiés syriens.

CNT-AIT

REFUGIES SYRIENS A TOULOUSE : REFLEXIONS D'UN BENEVOLE EN DIRECTION DES AUTRES BENEVOLES - Juillet 2016

L'arrêt rendu le 6 juillet 2016 par la Cour d'Appel de Toulouse devrait interroger tous les bénévoles qui sont intervenus dans la situation des réfugiés syriens de la place des Faons (Trois-Cocus), plus particulièrement ceux qui se sont intéressés à la question du logement.

Si l'on y réfléchit bien, la question que pose, in fine, cet arrêt est simple : en tant que bénévoles, nous étions venus pour aider les réfugiés syriens ; dans les faits, la plupart des bénévoles ont aidé les pouvoirs publics à se tirer une épine du pied au mépris des intérêts des dit réfugiés. Comment en est-on arrivé là ?

Pour répondre à cette question il est nécessaire de l'examiner sous plusieurs angles : politique, juridique, éthique, ... après avoir rappelé les faits. C'est ce que je vais tenter de faire aussi brièvement que possible en me centrant uniquement sur la question, fort éclairante, du logement.

LES FAITS

Rappelons d'abord le contexte général : plus de quatre millions de Syriens ont du quitter leur pays, coincés entre les sadiques de Daesch et les meurtriers d'El Assad. Cela dure maintenant depuis 5 ans. Force est de constater que les Etats européens n'ont pas fait grand-chose ni pour protéger sur place les populations ni pour les accueillir. Le gouvernement français, dans les moments où l'opinion publique est émue par la question, fait des annonces qui restent, globalement, sans effet. Pour le dire en quelques mots : la politique d'accueil du gouvernement français est scandaleusement nulle.

C'est dans ce contexte que plusieurs familles de réfugiés syriens, provenant de la ville totalement détruite d'Oms, sont, au terme d'un périple éprouvant, parvenues à Toulouse. Elles se sont auto-logées dans un HLM presque complètement vidé de ses locataires (car promis, dans un futur imprécisé au moment de l'autologement, à la démolition*1). Contrairement à des rumeurs savamment propagées, ces logements étaient tout à fait corrects*2. Ils permettaient à près de deux cents personnes, ayant pratiquement toutes des liens familiaux entre elles, de vivre groupées, ce qui, dans les situations de grande précarité économique et morale, est une condition de survie.

En septembre 2015, la CNT-AIT a appris que des procédures d'expulsion étaient en cours, à l'initiative du bailleur dit social « Habitat-Toulouse ». Elle a alors missionné deux avocats qui se sont mis à la disposition des Syriens qui le désiraient pour assurer leur défense. De son côté, le DAL mettait également un avocat à leur disposition, deux ou trois familles ont eu recours à lui.

Prétextant l'urgence, Habitat avait choisi une procédure de référé (la procédure normale risquant de prendre un ou deux ans de plus). En première instance, le tribunal, ne tenant compte d'aucun des arguments avancés par la défense, donnait raison à Habitat sur toute la ligne : il prononçait l'expulsion, condamnait les familles à payer de lourdes indemnités d'occupation*3 ainsi que les dépens.

Sur les conseils de la CNT-AIT, plusieurs familles ont fait appel, toujours avec les deux avocats missionnés par elle. Le DAL n'a pas fait appel.

Le 26 mai 2016 a eu lieu une opération baptisée « expulsion » mais qui, sur le plan juridique, était un simple déménagement volontaire. Ce point mérite explication. Le tribunal de première instance avait bien ordonné l'expulsion. Mais, une expulsion ne peut se faire que selon des règles procédurales extrêmement précises et rigoureuses. Elle exige en particulier une décision préfectorale expresse. A notre connaissance, celle-ci n'a jamais été prise puisque le document ad hoc n'a été remis ni aux intéressés ni à leurs défenseurs. Malgré « l'apparat » déployé le 26 mai (en particulier la présence de la force publique), ce n'est donc pas, juridiquement parlant, une expulsion qui a eu lieu mais un déménagement volontaire des familles syriennes (vers des lieux qui leur étaient parfaitement inconnus). Les conséquences de ce qui peut ne paraître qu'un détail terminologiques sont énormes :

- d'abord, comme il ne s'agissait nullement d'une expulsion, les familles syriennes auraient très bien pu rester sur place, les forces de l'ordre ne pouvant pas intervenir pour les « vider » sans la décision expresse préfectorale, inexistante à ce stade de l'affaire,

- d'autre part, comme il s'agit, toujours en droit, d'un déménagement volontaire, il n'y a pas (ou difficilement) de voies de recours (puisque la « faute » du départ incombe aux intéressés), et cela même après que la Cours d'appel nous ait donné raison.

- enfin, sur le plan politique, c'est un bon coup pour la préfecture qui « dissout » un problème épineux pour les pouvoirs publics sans se mouiller du tout (c'est-à-dire sans prendre de décision administrative, sans avoir recours à la violence...). Sur ce point, je ne peux qu'inciter chaque bénévole à regarder et à ana-

lyser en détail le reportage vidéo fait par Emmanuel Wat et Frédéric Desse, journalistes de FR3 le jour du « déménagement »*4.

On y voit successivement :

_ quelques images des appartements : les murs sont bien droits, pas explosés du tout (une tapisserie déchirée sur un des murs), les parquets (en bois massif) sont en parfait état (de quoi faire des envieux...),

_ l'inquiétude (à juste titre) des déménagés en ce qui concerne leur relogement,

_ une jeune femme (manifestement « associative ») qui explique, avec une sorte de kéfié autour du cou (pour faire couleur locale ?) mais sans sembler choquée le moins du monde par le déménagement, que le désir des Syriens est de rester en famille élargie (ce qui est vrai) au moment même où les familles commencent à être dispersées... (et ce n'est que le début d'une inexorable dispersion),

_ enfin cerise sur le gâteau, la satisfaction évidente du représentant de la préfecture face à cette opération préparée depuis « *plusieurs mois* », qui déclare « *Nous avons essayé de tout dissiper notamment par le travail des associations, nous avons tout fait pour que la tension soit minimale* ». Vous avez bien lu, le déménagement a été préparé par « le travail » de certaines associations qui se sont attachées à « *tout dissiper* ». Par « *dissiper* », il faut bien entendu entendre réduire à néant toute velléité de résistance que les Syriens et ceux qui les soutenaient réellement auraient pu opposer (ne serait-ce qu'en exigeant le respect des procédures légales !).

Le résultat de ce déménagement est simple : le groupe de réfugiés syriens a été dispersé, plusieurs familles ont été dispatchées sur au moins trois CADA (dont une à... Cahors), plusieurs familles dans des hôtels (avec des conditions très précaires : promiscuité, impossibilité de faire la cuisine... certaines familles ont déjà du changer d'hôtel...), quelques-unes dans des logements indéterminés (Reynerie, Ayguesvives ?). Quelques dizaines de personnes ont disparu purement et simplement. Bref, pour les réfugiés syriens, le résultat de l'opération « déménagement » est catastrophique.

Et vient, ce 6 juillet 2016, la décision de la Cour d'Appel. Reprenant le travail juridique extraordinaire fait sur le fond par les deux avocats missionnés par la CNT-AIT, la Cour d'appel fait droit aux arguments de la défense. Elle annule purement et simplement toutes les décisions du tribunal de première instance et condamne Habitat aux entiers dépens. La motivation de la Cour d'Appel repose, en dernier analyse, sur un très bel argument : le nécessaire respect des

droits de l'homme. Finalement, c'est sûr un principe d'humanité que la Cour condamne Habitat et sa demande d'expulsion. Une telle décision, dans le domaine des « squats » peut être qualifiée d'historique. C'est d'ailleurs pourquoi la fondation Abbé Pierre a immédiatement demandé copie de cette décision aux deux avocats, pour tenter, sur cette base, de rompre une jurisprudence systématiquement hostile aux personnes autologées.

ANALYSE

Revenons à notre grande question : comment se fait-il que des bénévoles, venus avec la plus grande sincérité au soutien de ces réfugiés en soient arrivés à accepter, justifier, cautionner et même participer à cette opération de déménagement totalement toxique pour les dits réfugiés, alors même que leur autologement place des Faons a été finalement reconnu légitime par la justice ?

La réponse me semble simple : ils ont perdu en chemin (ou, plutôt, on leur a fait perdre) la raison qui les avait fait se mettre en action. Plusieurs méthodes sont en causes.

Cela peut paraître paradoxal, mais la multiplication des réunions présentées comme des analyses de fond, des explications de la situation... est une des causes. En fait, ces réunions, qui effectivement ont bien « marché », puisqu'elles ont réuni parfois plus de monde qu'il n'y en avait sur le terrain, ont permis de parler de tout (explications ethno-psycho-sociologiques*5...) sauf de l'essentiel : comment aider les Syriens à conserver leur habitat place des Faons et le rapport de force qui allait avec ? C'est une des façons, sûrement involontaires, de noyer le poisson.

A cela se sont ajoutées de multiples rumeurs : telle apprentie-journaliste affirmant tenir de source sûre que « l'expulsion aura lieu le 6 juin », telle autre personne, au contraire, qu'elle avait rencontré le président des HLM et qu'il serait compréhensif, une autre encore que, telle association très en pointe n'était pas financée par les pouvoirs publics et était donc « insoupçonnable »... les rumeurs se sont prolongées au moment du déménagement par des twitts rassurants comme « #Izards : les syriens recensés font tous l'objet d'un relogement ce jour et d'un accompagnement social. pic.twitter.com/h27e7crCni »*6... Ces multiples rumeurs ont également participé à créer une sorte de brouillard, noyant l'essentiel et le faisant perdre de vue. Sans compter que, comme il a été écrit ailleurs, l'arrivée d'associations ou de bénévoles « culturalistes » a créé des tensions et des dispersions, des pertes du sens de l'action*7.

Pendant que sur le terrain, les choses en principe les plus simples (c'est-à-dire : 1/ nourrir les réfugiés*8, 2/ les aider à rester dans leur HLM de la place des Faons et 3/ faciliter leur insertion en leur apprenant un peu la langue et les mœurs françaises) se diluaient et que leur sens se perdait ; des réunions très pragmatiques se déroulaient, discrètement, à la préfecture avec des représentants d'« associations » afin, comme le dit si bien la préfecture, de « dissiper » le problème, c'est-à-dire disperser les Syriens et noyer toute réaction de ceux qui voudraient s'opposer au déménagement.

Une des premières conséquences de ces réunions préfectorales a été l'instillation parmi les bénévoles de la « revendication » d'un « relogement digne », « regroupé » et autres fariboles... et cela alors que :

1/ aucun d'entre nous n'a entendu un des Syriens restants dans ces HLM demander à être relogé (et encore moins en CADA ou à l'hôtel !)*10,
2/ probablement ne seront-ils plus jamais aussi bien logés (c'est sûr en termes de regroupement, et probablement de surface et de qualité de logement),
3/ le fait d'être regroupés leur donnait une visibilité, un poids politique (grâce auquel d'ailleurs ils ont pu vivre cette situation exceptionnelle en France pendant une bonne année).

Qu'elle était la légitimité de ceux qui ont négocié avec la préfecture ? Aucune puisqu'ils ne représentaient ni les Syriens ni leur demande (qui était de rester dans les lieux). Il n'empêche qu'ils l'ont fait et qu'ils ont insinué puis renforcé auprès des bénévoles la revendication de « relogement ». A partir de là, le terrain était idéologiquement bien préparé. A cela s'ajoutait un pseudo-légalisme sur le ton de « *C'est la loi, le tribunal l'a dit* », au mépris de l'appel interjeté, appel qui a démontré que ce n'était pas du tout la loi ; et, une sorte de menace planante : « Si les Syriens ne partent pas d'eux-mêmes, la police interviendra ». Il ne restait plus qu'à annoncer, 2 ou 3 jours à l'avance, « l'expulsion » et le tour était joué : les bénévoles, pris au piège (puisque'on les a persuadés qu'il n'y avait pas d'autre solution) ont cautionné l'incautionnable, ont accompagné le processus illégitime ; peut-être certains ont-ils fait le tour des appartements pour « expliquer » aux réfugiés qu'ils devaient partir et pour leur distribuer des cartons... Comme le sous-entend dans son arrêt la Cour d'Appel, ils ont manqué d'humanité alors qu'ils étaient venu par souci d'humanité ! Cuisant paradoxe.

Et voilà. Je crois que chaque bénévole, en particulier ceux pris au piège, auraient intérêt à réfléchir, et, s'il veut (ce que j'espère) continuer son action, à se méfier comme de la peste des rumeurs, des réunions culturalistes où ça blablate

entre pseudo-compétents, des associations subventionnées ou religieuses... en se rappelant que « l'enfer est pavé de bonnes intentions » et que parmi les « pa-vours » de l'enfer se glissent toujours des personnes qui n'ont pas de si bonnes intentions que ça. Pour conclure, cet exemple montre qu'une action bénévole déconnecté de la demande réelle des intéressés et sortie de son cadre politique (au sens noble du terme, idéologique, éthique et stratégique) conduit facilement à des catastrophes.

Pour ma part, je continuerais mon action auprès des réfugiés syriens dans un cadre qui tire les leçons de cet épisode, au sein de l'Initiative laïque pour le soutien et l'aide aux réfugiés syriens de Toulouse.

Toulouse, le 9 juillet 2016

Un bénévole regroupé autour de la CNT-AIT

_1.- Le « permis de démolir » n'a été déposé que plusieurs mois après l'arrivée des Syriens dans ce bâtiment.

_2.- Voir photos (en particulier dans le diaporama de la CNT-AIT), rapports techniques et témoignages dont celui de sœur Anne-Marie parlant du logement dans lequel elle habitait avec toute sa communauté dans cet HLM jusqu'à mi-décembre 2015 : «... notre ... logement qui est encore parfaitement confortable ». Confortable est son terme, et ce n'est pas exagéré (La Dépêche, 20/12/2105 article « Je ne juge personne mais je comprends »). La démolition programmée par Habitat n'a pas pour cause réelle l'insalubrité mais une de ces magnifiques opérations immobilière que les élus savent si bien concocter.

_3.- Ces indemnités étaient équivalentes à des loyers. Or, Habitat prétendait que ces logements étaient insalubres. Réclamer l'équivalent d'un loyer dans un tel cas semble, pour le moins, contradictoire. Le tribunal de première instance n'en a pas pour autant été choqué.

_4.- <http://france3-regions.francetvinfo.fr/midi-pyrenees/haute-garonne/toulouse/toulouse-120-refugies-syriens-evacues-du-quartier-des-izards-1005625.html>

-5._ Pour ma part, je relève aussi dans certaines de ces réunions un étonnant souci du dénombrement et un goût prononcé pour l'établissement de listes. Or, un dénombrement précis était inutile à l'action bénévole mais indispensables à ceux qui préparaient, de longue date, le déménagement. C'est une aide qu'il n'était pas nécessaire de leur apporter.

_6.- On verra à quoi aboutit ce fameux « accompagnement social »... Rappelons que des centaines de réfugiés syriens, dorment dans les rues de Paris et de diverses villes...

_7.- Ainsi, dans les cours de langue française, mis finalement en place, avons-nous pu observer un cours interdit de fait aux femmes, un cours d'arabe pour apprendre à lire le Coran...

_8.- A souligner : le rôle très positif du Secours Populaire dans ce domaine.

_9.- Il y a bien eu, antérieurement, quelques rares familles qui avaient demandé à l'être. Elles n'ont eu aucune difficulté à être expédiées en CADA... certaines s'en sont mordues les doigts rapidement...

EN GUISE D'EPILOGUE :
LA OU NOUS AVIONS UNE SOLUTION POUR 200 PERSONNES,
L'ETAT ET SES ALLIES
ONT CREE 200 PROBLEMES SANS SOLUTION

En ce milieu de septembre 2016, au moment où nous finissons de réunir ces textes, que peut-on dire ?

Simplement que cette barre HLM offrait la possibilité d'accueillir dans des conditions très dignes environ 200 personnes, en leur offrant la stabilité nécessaire pour se « poser » (après tant d'années d'errance et de guerre) et vivre à la fois avec leurs familles élargies (une condition de la survie économique) mais aussi avec les très nombreux bénévoles susceptibles de faciliter leur vie quotidienne et leur intégration.

Leur déménagement a été catastrophique et s'est traduit par une nouvelle errance et la multiplication des problèmes sociaux.

Errance, parce que la majorité, après avoir été transplantée dans des CADA, avec la promesse d'y rester, en a été déménagée à peine quelques semaines après vers d'autres centres ou, pire, vers des hôtels (une chambre par famille, parfois avec des bébés, sans possibilité de cuisiner alors qu'ils n'ont pas les moyens de manger à l'extérieur) puis vers d'autres hôtels, avec pour certains, un passage à la rue...

Multiplication des problèmes sociaux, car la promesse d'accompagnement social s'est avérée (nous nous y attendions) totalement foireuse. Ainsi, à l'heure où ces lignes sont écrites beaucoup d'enfants ne sont toujours pas scolarisés (alors qu'ils l'étaient tous quand ils résidaient dans le HLM), mais aussi difficultés pour l'aide aux « papiers » (puisque les bénévoles doivent courir d'un endroit à l'autre...), difficultés pour distribuer des aliments (sur plusieurs sites, changeant régulièrement...).

Bref, là où nous avons une solution très satisfaisante (et très économique, il faut le souligner) pour environ 200 personnes, l'Etat et les associations à sa botte ont créé environ 200 problèmes sans solution (et fort chers – l'hôtel n'est pas donné).

Nous ne baissons pas les bras pour autant. Il y a ces réfugiés là mais aussi d'autres familles arrivées sur Toulouse. Nous avons tenté de tirer les leçons de cette expérience. C'est pourquoi nous avons créé cette Ini-

tiative Laïque d'Aide et de Soutien aux Réfugiés Syriens que nous vous appelons à soutenir.

Retrouvez-nous sur notre facebook, en passant aux permanences où en venant à nos différentes manifestations.

ILSAR - Septembre 2016

Initiative Laïque d'Aide et de Soutien aux Réfugiés Syriens

POUR VENIR EN AIDE AUX REFUGIES DANS UN CADRE
LAIQUE, CONTACTEZ-NOUS SUR /

Facebook Initiative Laïque d'Aide et de Soutien aux Réfugiés Syriens

